

République Française



SAINT-DIONISY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/2024

Séance du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, , M. QUENTIN, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme ZAJDNER, M. FARGES, Mme MANE, Mme FAUQUET, Mme BOUCHOT

Absents excusés : M. CHARRIERE (donne pouvoir à M. GREGOIRE), Mme ORAND-GABRIEL (donne pouvoir à Mme BOUCHOT), Mme CAMBET PETIT-JEAN (donne pouvoir à Mme ZAJDNER)

Absents non excusés : Mme LIRON, M. JURADO

Secrétaire : M. MONTILLET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	09
Nombre de procuration :	03

OBJET : REGLEMENT D'UTILISATION DU FOYER SOCIO-CULTUREL

Rapporteur : Josée FAUQUET

Madame FAUQUET rappelle à l'assemblée que le foyer socio-culturel est mis à la disposition des associations pour l'exercice de leurs activités culturelles, sportives et de différents utilisateurs pour la tenue de réunions ou de soirées privées.

Le foyer est occupé tous les soirs de la semaine par les associations et de façon récurrente les week-ends par les particuliers pour les événements privés ou à pour la tenue des spectacles mis en place par la commune.

Afin que les mises à disposition aux différents usagers se déroulent dans des conditions optimales, un règlement intérieur avait été mis en place.

Dans un souci de simplification ou pour palier à certains manquements constatés, Mme FAUQUET propose d'apporter quelques modifications au règlement adopté précédemment, notamment la mise en place d'une boîte à clefs, à destination des associations, pour accéder aux salles et l'annulation de la possibilité de louer le foyer pour le réveillon de la St Sylvestre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Josée FAUQUET et pris connaissance des modifications proposées :

- approuve par 12 voix pour les nouvelles conditions d'utilisation du foyer socio-culturel telles qu'elles figurent en annexe.

Fait à Saint-Dionisy, le 18 juin 2024

Le Maire,

Jean-Christophe GREGOIRE

